

la confirmation des privilèges ci-devant accordés par le St-Siège aux habitans de Lyon, surtout de ne pouvoir être appelés en jugement hors de la ville en vertu de lettres apostoliques. Ils les chargent en outre de supplier le pape de faire abolir les malédictions que l'on dit être lancées tous les jeudis ou vendredis de la semaine sainte *contra pauperes de Lugduno*. Le Consulat affecte pour les frais de sceaux et d'écritures des bulles de confirmation et des actes d'abolition jusqu'à 50 ou 60 ducats.

1754. 26 Réception de Voltaire à l'Académie de Lyon. — Le procès-verbal de cette cérémonie se trouve page 60 et suivantes des *Mélanges* de M. Breghot du Lut.

1434. 27 Le Consulat prend différentes mesures pour préserver la ville de l'invasion des Bourguignons qui ont déjà pris d'assaut St-Genis, Ste-Foy et Tassin. Les portes de la ville ne seront ouvertes que demi heure par jour.

1534. « Plusieurs notables habitans s'adressent au Consulat pour qu'il demande au roi qu'un parlement soit établi à Lyon; ils en font sentir la nécessité et les avantages. — Le Consulat, dans sa séance du 3 décembre, arrête qu'il en délibérera. Le 12 février de l'année suivante, le Consulat, instruit que l'avocat Grollier était allé à Paris, pour demander, au nom des habitans, l'érection de ce parlement, déclare qu'il désavoue les démarches du sieur Grollier. Il y eut de longs débats à ce sujet, et ce ne fut que dans sa séance du 24 avril 1569 que le Consulat, cédant aux instances des Lyonnais, arrêta qu'il ferait les démarches nécessaires pour obtenir du roi l'érection d'un parlement à Lyon. On arrêta aussi dans la même séance que l'on demanderait au roi que les biens immeubles des protestans qui avaient fui de Lyon fussent vendus. Le Consulat déclare « qu'il y a nécessité de repeupler la ville qui est diminuée d'un tiers de ses habitans; n'estant besoin que ceux qui l'ont abandonnée (les protestans) y rentrent jamais, si ce n'est qu'ils se réduisent à la vraie obéissance et religion de leur roy.... »

1488. 28 «... Le premier livre, décoré de planches en cuivre, fut imprimé à Lyon en 1488. Ce livre qui a pour auteur frère *Nicole le Huen* (1), religieux du Mont-Carmel et professeur en théologie, n'est en grande partie qu'une compilation de Bernard de Breydenbach, et

(1) L'ouvrage de frère Nicole Le Huen a été plusieurs fois réimprimé; l'auteur donnant la liste de tous ses compagnons de voyage dit qu'à eux FINALEMENT SE ASSOCIA UN GRÂCIEUX ET SAIGE ENFANT, NATIF DE LYON, NOMMÉ SIRE HENRY, DE CUGHARMOIS. Voyez les NOUV. MÉLANGES de M. Breghot, pag. 446.